

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7425814201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7425814201>

Cette annonce a été mise en ligne le **11 octobre 2025** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **50 - MANCHE**

*SCP THOUROUDE VIMOND-ORY DANJOU
Notaires associés
GRANVILLE (50400)
9 rue Clément Desmaisons*

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Julie VIMOND-ORY, le 30 septembre 2025, en cours d'enregistrement auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de la Manche.

La société dénommée « LGB TRIO »,
Société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de HUIT MILLE EUROS (8.000,00 €), dont le siège social est à AVRANCHES-SAINTE MARTIN DES CHAMPS (50300), parc d'activité de "La Baie".

Immatriculé au registre du commerce et des sociétés de COUTANCES sous le numéro unique d'identification 438 444 770.

A cédé à

La société dénommée « GRAMME »,
Société par actions simplifiée, au capital de DIX MILLE EUROS (10.000,00 €), dont le siège social est à SAINT MALO (35400), 33 avenue Théophile Briant.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT MALO et identifiée sous le numéro unique d'identification 944 039 106.

Le fonds de commerce de "Vente de chaussures, maroquineries, accessoires de mode et de vêtements", exploité à AVRANCHES - SAINT MARTIN DES CHAMPS (50300), Parc d'activité de "La Baie", connu sous l'enseigne "ERAM-TEXTO" pour lequel le cédant est

immatriculé au registre du commerce et des sociétés de COUTANCES, identifiée sous le numéro unique d'identification 438 444 770, comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

Moyennant le prix de 70.000,00 €, savoir :

- éléments incorporels : QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €)

- matériel et mobilier commercial : TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 €)

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître Julie VIMOND-ORY, notaire à GRANVILLE, où domicile a été élu à cet effet."

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David CANTARERO
Directeur de Médialex